

de ce groupe d'âge. L'incidence de l'incapacité variait entre 3,4 % pour les enfants âgés de 0 à 4 ans et 6,4 % pour les enfants ayant entre 10 et 14 ans. Plus de 99 % des enfants ayant une incapacité demeuraient dans des ménages privés. Environ 2400 enfants ayant une incapacité (0,9 %) vivaient dans des établissements de soins de santé. La majorité (65,7 %) des enfants vivant en établissement avaient entre 10 et 14 ans.

Les deux tiers des personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans ou plus ont déclaré avoir plus d'une forme d'incapacité. L'incidence de l'incapacité multiple augmente avec l'âge; dans le groupe des personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 34 ans, 45,5 % des répondants ont indiqué avoir plus d'une incapacité, la proportion augmentant à 76 % dans le cas des personnes âgées de 65 ans ou plus.

Environ 45 % de la population âgée de 65 ans ou plus a déclaré une forme quelconque d'incapacité. Du total des 1 221 995 Canadiens âgés ayant une incapacité, 1 026 915 personnes vivaient dans des ménages privés, et 195 080, dans des établissements ou dans des foyers pour personnes âgées. Sur 100 Canadiens âgés de 65 ans ou plus, 12 vivaient dans des établissements ou dans des maisons pour personnes âgées, comparativement à 19 Canadiennes sur 100 appartenant au même groupe d'âge. Le pourcentage des personnes qui ont une incapacité et vivent dans un ménage diminue avec l'âge. L'Enquête a révélé que dans le groupe des personnes âgées de 65 à 69 ans, 96 % des personnes ayant une incapacité vivaient dans un ménage; dans le groupe des personnes âgées de 85 ans ou plus, la proportion n'était plus que de 57 %. Chez les personnes âgées de 85 ans ou plus ayant une incapacité, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de vivre dans un ménage: la proportion était de 66 % dans le cas des hommes, comparativement à 54 % dans le cas des femmes. Plus de 8 % des personnes âgées ayant une incapacité et vivant dans des ménages ont déclaré ne jamais participer à des activités à l'extérieur de la maison.

Environ 88 % des personnes âgées ayant une incapacité qui ont mentionné participer à des activités à l'extérieur de la maison ont déclaré qu'elles visitaient des amis, et 84 %, qu'elles allaient magasiner au moins une fois par mois. La participation à des activités religieuses ou à du travail bénévole était la troisième catégorie d'activités la plus fréquemment mentionnée et ce, par près de 50 % des personnes âgées qui ont une incapacité. Près de 25 % des personnes âgées ayant une incapacité et vivant dans un ménage ont indiqué qu'elles n'étaient pas satisfaites de la quantité d'activités auxquelles elles participaient à l'exté-

rieur de la maison; 172 295 personnes appartenant à ce groupe ont déclaré qu'elles n'étaient physiquement pas capables d'être plus actives, alors que 49 240 personnes étaient d'avis qu'elles pourraient faire davantage d'activités si elles avaient de l'aide. Les coûts élevés, la distance et les moyens de transport inadéquats étaient les autres raisons données pour expliquer l'absence de participation à des activités à l'extérieur de la maison.

Cinq genres d'établissement étaient visés par cette enquête. De toutes les personnes vivant en établissement, 79 % habitaient dans des maisons de soins spéciaux et dans des établissements réservés aux personnes âgées et aux malades chroniques. Cette catégorie comprend la plupart des établissements et la plus grande partie de la population vivant en établissement. Il est à noter que seulement 7,7 % des personnes ayant une incapacité et vivant en établissement ont déclaré n'avoir qu'une seule incapacité; 12,4 % ont indiqué six formes d'incapacité, comparativement à 1,5 % pour l'ensemble de la population.

### 3.1.4 Problèmes de santé particuliers

**Les troubles mentaux** traités dans les établissements psychiatriques et les hôpitaux généraux ont représenté environ 12 millions de journées d'hospitalisation en 1984-1985, les établissements psychiatriques accueillant 62 % des cas d'hospitalisation, et les hôpitaux généraux, 38 %. Au cours des 10 dernières années, le nombre de journées d'hospitalisation pour des troubles mentaux a augmenté dans les hôpitaux généraux et a diminué dans les établissements psychiatriques.

Les hôpitaux généraux s'occupent essentiellement du traitement intensif à court terme de troubles mentaux, tandis que les établissements psychiatriques se chargent du traitement à court et à long terme. En 1984-1985, la durée médiane des séjours dans les établissements psychiatriques a été de 26 jours chez les hommes et de 32 jours chez les femmes, tandis que les chiffres pour les hôpitaux généraux ont été de 9 jours et 11 jours respectivement.

Suivant l'analyse des journées d'hospitalisation selon le diagnostic, les cas d'hospitalisation étaient essentiellement reliés à la schizophrénie, aux états psychotiques organiques et à l'arriération mentale dans les établissements psychiatriques, et aux états psychotiques organiques, à la schizophrénie et aux psychoses affectives dans les hôpitaux généraux (tableau 3.21).

Le nombre de journées d'hospitalisation pour des troubles mentaux dans les hôpitaux généraux était inférieur à celui enregistré dans les établissements psychiatriques, mais le nombre de